

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD
Président
Commission particulière du débat public
30 cours du Chapeau Rouge
33000 BORDEAUX

Dossier suivi par Laure PRÉVOT
Chargée des Affaires Publiques
Tél. 05 56 11 28 18
laure.prevot@nouvelle-aquitaine.cci.fr

Bordeaux, le 03 NOV. 2021

Objet : Avis de la CCI Nouvelle-Aquitaine sur le projet Horizeo

Monsieur le Président,

La Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser, du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022, un débat public sur le projet Horizeo de parc photovoltaïque à Saucats.

Au titre de sa mission de représentation des entreprises, la CCI Nouvelle-Aquitaine a souhaité se positionner sur ce projet important pour l'avenir énergétique et économique de la région.

Vous pourrez trouver ci-joint l'avis adopté par notre Assemblée générale le 21 octobre 2021.

En tant que président de la Commission particulière du débat public (CPDP) dédiée à ce projet, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à l'avis de notre réseau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,



Jean-François CLÉDEL

21 octobre 2021

**Avis de la CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la consultation publique sur le projet
Horizeo de parc photovoltaïque à Saucats**

Contexte

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) organise depuis le 9 septembre 2021 une consultation publique portant sur l'implantation d'un parc photovoltaïque d'environ 1 GW en Gironde, qui alimenterait plusieurs "briques" technologiques : des batteries de stockage d'électricité, un électrolyseur produisant de l'hydrogène, un centre de données (data center) et une parcelle d'agrivoltaïsme (cultures agricoles sous les panneaux solaires). A titre indicatif, 1GW équivaut à la consommation de 600 000 personnes. Le site d'implantation envisagé se situe sur la commune de Saucats, à une trentaine de kilomètres au sud de Bordeaux, sur une parcelle de 1 000 hectares (aire d'étude de 2 000 ha) actuellement dédiée à la sylviculture de pins maritimes. Il s'agit d'un projet représentant 1 milliard d'euros d'investissement, porté par Engie, la Banque des territoires, Neoen et RTE, avec l'accord de la mairie de Saucats.

Périmètre du débat public

Le débat public portera dans un premier temps sur l'opportunité du parc photovoltaïque :

- La production et la consommation électrique de la Nouvelle-Aquitaine
- L'avenir de l'énergie solaire en Nouvelle-Aquitaine
- Le projet « Horizeo », la forêt et l'environnement
- La dimension du projet « Horizeo »
- Les retombées du projet « Horizeo » pour le territoire

Dans un second temps, le débat public s'intéressera aux « briques technologiques » complémentaires :

- La production d'hydrogène vert
- Le centre de données (ou data center)
- Le stockage de l'électricité par batteries
- L'agrivoltaïsme.

Calendrier

Le débat public se déroule du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022. Les décisions des maîtres d'ouvrage suite au débat public seront prises au printemps 2022. La mise en service du parc photovoltaïque est envisagée à partir de 2026.

Avis de la CCI Nouvelle-Aquitaine

1. Le projet de Saucats est une opportunité sans précédent de démontrer la performance de l'énergie photovoltaïque et la diversité de ses applications
 - **La France et la Nouvelle-Aquitaine se sont fixées des objectifs ambitieux de développement du photovoltaïque**

En tant qu'établissement public représentant le monde économique régional, la CCI Nouvelle-Aquitaine souhaite rappeler son engagement en faveur de la décarbonation de l'économie, et par

conséquent son soutien aux projets de production d'énergie décarbonée, qu'il s'agisse de projets en lien avec l'énergie nucléaire, les énergies renouvelables ou l'hydrogène. Nos usages sont de plus en plus électriques (véhicules électriques, batteries, etc.), ce qui implique de continuer à s'appuyer sur l'électricité d'origine nucléaire, tout en développant la production d'électricité renouvelable. Dans ce contexte, le photovoltaïque va être amené à jouer un rôle croissant dans le mix énergétique français : il dispose d'un fort potentiel de développement (la production solaire est actuellement inférieure à la production d'électricité hydraulique et d'électricité éolienne), ainsi que d'une bonne acceptabilité : d'après le baromètre annuel de l'ADEME « les Français et l'environnement », l'énergie solaire est perçue comme l'énergie renouvelable à développer en priorité par les Français.

Des objectifs nationaux et régionaux importants ont d'ailleurs été fixés pour développer la production d'électricité d'origine solaire : au niveau national, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) vise un objectif de 40 GW de puissance installée en photovoltaïque à horizon 2030, contre 7 GW aujourd'hui, tandis que la Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée un objectif ambitieux de 8,5 GW en 2030 (cf. Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable - SRADDET). Avec ses 1 GW, le projet Horizeo permettrait d'augmenter significativement la puissance installée en photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine et d'atteindre plus de 10% de l'objectif régional de puissance installée à horizon 2030. A lui seul, il pourrait ainsi répondre à un tiers des besoins en énergie des entreprises de la Gironde. Il s'agit d'un projet d'autant plus intéressant pour les entreprises de la région que leurs besoins en « énergie transfert d'usage » (substitution d'une énergie par une autre pour un même besoin) sont croissants et qu'elles demandent de plus en plus à acheter leur électricité en direct auprès du producteur sous forme de contrats de gré à gré. Le parc photovoltaïque de Saucats est pensé pour répondre à cette nouvelle demande d'électricité de la part des entreprises.

- **La Nouvelle-Aquitaine peut devenir un laboratoire d'innovation et d'expérimentation pour la filière photovoltaïque**

En complément, le projet Horizeo a tous les atouts pour devenir une vitrine de la filière photovoltaïque et un démonstrateur de toutes ses potentialités d'application. Il prévoit en effet d'optimiser l'utilisation de la production d'électricité photovoltaïque sur site pour alimenter 4 autres briques technologiques : une brique « production d'hydrogène vert par électrolyse » (10 MW), une brique « stockage de l'électricité par batteries » (40 MW), une brique « data center » (20 MW) et une brique « agri-énergie ». La CCI Nouvelle-Aquitaine est particulièrement favorable au caractère innovant de ce projet multi-facettes sur les plans de l'écologie industrielle territoriale et de l'économie circulaire. A titre d'exemple, une partie de l'eau utilisée pour produire de l'hydrogène pourrait ensuite irriguer les cultures dans le cadre des activités d'agri-énergie et la chaleur fatale du data center pourrait être réutilisée pour le chauffage de serres agricoles. Le projet de stockage massif d'électricité est également crucial car il permettra de répondre au prochain grand défi de la transition énergétique, à savoir la gestion de l'intermittence de la production d'énergies renouvelables. Il est essentiel de ne pas passer à côté de ce type de projet novateur et expérimental, au risque sinon de voir des projets similaires s'implanter dans d'autres territoires, dans d'autres pays. Le projet Horizeo contribue à la construction d'un territoire industriel leader sur les énergies vertes et doit donc être encouragé.

Plus globalement, des retombées importantes sont attendues pour le territoire, avec à la fois des retombées fiscales directes pour les collectivités (communauté de communes, département, région) et des retombées économiques en termes d'emplois : les opérateurs considèrent que le projet devrait

générer plusieurs dizaines d'emplois permanents en phase d'exploitation et pour le fonctionnement de la plateforme. Des emplois seraient également créés pour la sous-traitance locale, la mise en valeur du site et côté fournisseurs. La CCI Nouvelle Aquitaine sera toutefois particulièrement attentive à la mise en œuvre effective des briques technologiques, qui constituent une part essentielle de la valeur du projet pour le territoire. Il est important que les opérateurs puissent faire part de leurs retours d'expérience sur la pertinence et l'efficacité des différentes briques. La CCI Bordeaux Gironde souligne d'ailleurs la nécessité d'avoir des retours d'expérience de projets de cette ampleur dans le monde.

2. La localisation et le dimensionnement du projet de Saucats sont justifiés au regard des défis posés à la filière photovoltaïque

- **L'emplacement a été choisi pour sa proximité avec un transformateur RTE, avec un impact raisonnable et limité sur la forêt des Landes**

Malgré la contribution du projet à la transition énergétique, l'installation du parc photovoltaïque rencontre des oppositions : sa localisation et son dimensionnement sont notamment contestés. Situé à Saucats dans la forêt des Landes, le projet impliquerait en effet le défrichement de 1 000 hectares dédiés à la sylviculture de pins maritimes (destination économique des bois). Tout comme les associations écologistes, la CCI Bordeaux Gironde redoute des impacts sur la biodiversité et l'écosystème local, ainsi qu'un accroissement des risques liés aux tempêtes et aux inondations : les Landes sont une zone humide dans laquelle chaque pin absorbe des centaines de litres d'eau par jour, jouant ainsi un rôle de régulateur. Les associations préféreraient voir ce type de projet installé sur des sols déjà artificialisés plutôt que sur des sites naturels. De même, la CCI Bordeaux-Gironde pose la question de l'intérêt du déséquilibre des écosystèmes au regard du potentiel de surface urbanistique existant pouvant recevoir des installations photovoltaïques. Ces interrogations font écho aux travaux de l'ADEME, notamment à son évaluation « du gisement de zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques » publiée en avril 2019 : les Landes et la Gironde arrivaient en tête du classement national des départements ayant le plus d'espaces déjà artificialisés pouvant accueillir des panneaux solaires (parkings, friches industrielles et friches militaires délaissées).

Cependant, ce potentiel d'espaces artificialisés propices aux installations photovoltaïques a été mis à jour par l'ADEME et revu très nettement à la baisse depuis 2019 : il est désormais inférieur à 3GW (cf. stratégie de l'Etat pour le développement des ENR en région Nouvelle Aquitaine publiée en juin 2021). De plus, il n'est pas simple d'identifier un emplacement pour installer un parc photovoltaïque ayant un objectif conséquent de production d'1 GW. Celui-ci doit se trouver à proximité immédiate d'un transformateur RTE, afin de pouvoir injecter de manière optimale de l'électricité renouvelable dans le réseau de transport d'électricité. La localisation sur des parcelles sylvicoles n'a donc pas été choisie de manière fortuite, mais bien parce qu'elle est stratégique et déterminante pour le projet : il s'agit d'un des rares emplacements à proximité d'un transformateur RTE dans la région. Le poste de transformation de Saucats est directement relié au réseau électrique national et est positionné sur la ligne à Très Haute Tension liant la France à L'Espagne. Il permet donc l'injection et le transport de grandes quantités d'électricité dans le réseau.

En outre, le défrichement de 1 000 hectares de sylviculture est à relativiser : certes, il s'agit d'une superficie importante (l'équivalent de la ville de Bègles ou de Latresne), mais cette superficie représente moins de 0,1% du massif total des Landes, qui est la plus grande forêt exploitée d'Europe. A titre de comparaison, lors des incendies qui ont touché la Sardaigne en juillet 2021, 20 000 hectares de forêt se sont évaporés en quatre jours. D'après un rapport de la Commission européenne, quelques 400 000 hectares d'espaces naturels ont brûlé en Europe en 2019 (dont 23 477 ha en France). Ces incendies, conséquences directes du réchauffement climatique, ont des impacts bien plus lourds sur la superficie des forêts et continueront à se multiplier si nous ne mettons pas en place rapidement des moyens de production d'énergie décarbonée. Par ailleurs, le défrichement concerne une parcelle d'un seul pan, en monoculture de pins, et des boisements compensateurs seront mis en œuvre sur un minimum de 2 000 ha. On pourrait donc imaginer que les arbres replantés dans le cadre des mesures de compensation, sur une surface supérieure à la surface défrichée, pourraient être d'une plus grande diversité d'espèces, produisant un écosystème plus propice à la biodiversité.

- **Le dimensionnement du projet est ambitieux pour atteindre les objectifs nationaux fixés en matière de développement de l'énergie solaire et répondre à la demande croissante en énergie électrique renouvelable**

L'enjeu de l'emprise foncière pose aussi la question du dimensionnement du projet : est-il préférable de développer une installation de grande taille comme celle de Saucats ou faut-il privilégier une somme de petits projets photovoltaïques ? Les installations photovoltaïques de petite taille, souvent d'initiative citoyenne, peuvent avoir leur pertinence à l'échelle d'une habitation, d'une ferme, d'un centre commercial ou d'une zone industrielle en friche. Mais ces petits projets sont plus coûteux et surtout, ils ne peuvent suffire à eux-seuls à atteindre les objectifs nationaux fixés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Pour rappel, ceux-ci sont très ambitieux : la PPE prévoit de passer de 7,7 GW de puissance installée en photovoltaïque en 2017 à 35,1 GW voire 44 GW en 2028, soit 3 GW supplémentaire par an jusqu'en 2028. Cela implique de tripler, voire quadrupler la superficie consacrée au photovoltaïque d'ici à 2028 (aujourd'hui, les parcs photovoltaïques représentent une emprise foncière de 10 000 hectares au sol et de 5 000 hectares de toiture). Même les coopérants plutôt enclins au développement de petits parcs reconnaissent que les objectifs de la PPE ne seront pas atteints en équipant uniquement des friches et les zones délaissées. Une complémentarité entre petits et grands projets d'installations photovoltaïques est donc nécessaire afin d'atteindre les objectifs nationaux permettant de diversifier le mix énergétique.

3. Des garanties supplémentaires peuvent être apportées pour réduire l'impact du projet sur la forêt et l'environnement

Si le projet Horizeo est indispensable pour développer la production d'électricité d'origine renouvelable en Nouvelle-Aquitaine, la CCI Nouvelle-Aquitaine sera attentive aux modalités concrètes de mise en œuvre du projet, notamment en termes d'impact sur l'environnement. C'est l'acceptabilité des prochains parcs photovoltaïques dans la région qui en dépend, y compris des parcs de petite taille. Il est donc important que le projet Horizéo soit exemplaire.

Pour cela, la CCI Nouvelle-Aquitaine voit deux conditions de succès :

- **Mettre réellement en œuvre les mesures de compensation du déboisement**

En application du principe « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC), la loi impose de compenser tout espace naturel détruit par un aménagement : ce sont les fameuses compensations écologiques. En Nouvelle-Aquitaine, concernant le défrichement, toute autorisation de défrichement délivrée par les services de l'Etat implique des boisements compensateurs qui peuvent être supérieurs à la surface défrichée. Dans le projet Horizéo, les porteurs de projet ont la volonté de compenser le défrichement de 1 000 hectares par 2 000 hectares de nouveaux pins maritimes. Il faut toutefois que cette compensation soit effective : pour d'autres projets de grande ampleur, il a été observé une absence de mise en œuvre des mesures compensatoires par les opérateurs, ou dans le meilleur des cas, des retards significatifs (cf. rapport sénatorial de 2017 sur la réalité des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité engagées sur des grands projets d'infrastructures). En outre, les chasseurs et sylviculteurs locaux s'accordent à dire qu'il sera difficile de trouver 1 000 à 2 000 hectares d'un seul tenant pour replanter des pins. Il convient donc d'identifier dès à présent plusieurs parcelles éligibles au reboisement, afin de démontrer la faisabilité des mesures de compensation. En complément, la CCI Bordeaux Gironde s'inquiète des impacts sur l'économie de la sylviculture, qui a un cycle de 30 à 35 ans, et pose la question des indemnités en cas de manque à gagner pour certains sylviculteurs. Les porteurs de projet intègrent ces dimensions socio-économiques au projet en garantissant la reprise des bois replantés. Ils travaillent avec les coopératives forestières, afin de leur confier la mission de réaliser les boisements compensateurs. Cette délégation du reboisement aux sylviculteurs serait le meilleur moyen de garantir son effectivité et sa viabilité économique.

- **Veiller à la non-artificialisation du sol en préservant ses fonctions écologiques**

La loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, précise que les installations photovoltaïques n'entraînent pas d'artificialisation au sol, si le projet réunit certaines conditions. D'après l'article 163 du texte, « un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, que l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée ». Le projet Horizéo doit donc veiller à maintenir les fonctions écologiques du sol de Saucats. Une étude du TNO, l'Institut Technique néerlandais, a récemment démontré qu'il était possible de concilier parcs photovoltaïques, qualité des sols et biodiversité, à condition de bien les concevoir. En abritant les oiseaux et insectes notamment, les panneaux photovoltaïques peuvent devenir des facteurs de développement de la biodiversité dans les champs environnants. L'institut explique également que les fermes solaires de grande dimension présentent certains avantages environnementaux par rapport aux installations de plus petite taille, car elles créent des corridors pour la faune. Les craintes concernant les impacts sur la biodiversité sont donc à relativiser.

La CCI Nouvelle-Aquitaine est donc favorable au projet Horizeo pour répondre à deux enjeux :

- Diversifier le mix énergétique de la France, en développant les énergies renouvelables ;
- Consolider une filière industrielle d'avenir dans la région, la Nouvelle-Aquitaine ayant tous les atouts pour devenir un laboratoire d'innovation et d'expérimentation de la production d'énergie photovoltaïque.

La CCI demande toutefois des garanties quant à la mise en œuvre de certains aspects, afin que le projet Horizeo soit exemplaire et acceptée par tous :

- Les mesures de compensation du déboisement doivent être effectives. Il est souhaitable d'identifier en amont, avec les acteurs de la filière bois, de nouvelles parcelles pouvant être éligibles aux boisements compensateurs et situées dans le bassin d'approvisionnement des usines locales de transformation du bois. Les opérateurs doivent ensuite assurer un suivi dans le temps de ces mesures de reboisement (a minima sur 10 ans, soit le temps nécessaire pour que les pins maritimes replantés arrivent à maturité).
- Les modalités de l'installation doivent permettre de préserver durablement les fonctions écologiques du terrain, afin de respecter les critères de non-artificialisation des sols de la nouvelle loi Climat et Résilience. Les porteurs de projets veilleront ainsi au maintien du potentiel agronomique du site.

Pour les futurs parcs photovoltaïques dans la région, la CCI Nouvelle-Aquitaine souhaite que la priorité soit donnée à l'implantation de parcs sur des milieux présentant moins d'enjeux écologiques, notamment sur des zones déjà artificialisées. La loi Climat et Résilience va dans ce sens, avec l'extension de l'obligation de végétalisation ou d'installation de photovoltaïque sur les parkings et les toits des grandes surfaces commerciales et des immeubles de bureaux neufs de plus de 1 000 m².